

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.



LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.

THURSDAY, MAY 23 1799.

JEUDI, LE 23 MAI, 1799.

UNION WITH IRELAND.

BRITISH HOUSE OF COMMONS.—January 31, 1799.

The order of the day for taking into consideration His Majesty's last Message respecting Ireland, and the message itself being read as follows :

“ GEORGE R.

“ His Majesty is persuaded that the unremitting industry with which our enemies persevere in their avowed design of effecting the separation of Ireland from this kingdom, cannot fail to engage the particular attention of Parliament; and His Majesty recommends it to this House to consider of the most effectual means of counteracting and finally defeating this design, and he trusts that a review of all the circumstances which have recently occurred, (joined to the sentiment of mutual affection and common interest) will dispose the Parliaments of both kingdoms to provide in the manner which they shall judge most expedient for settling such a complete and final adjustment, as may best tend to improve and perpetuate a connection essential for their common security, and to augment and consolidate the strength, power, and resources of the British Empire. “ G. R.”

The Chancellor of the Exchequer rose, and in a most eloquent, lengthy and ingenious speech, animadverted on the many advantages likely to result from the union of both kingdoms; as eminently calculated to secure the peace and tranquility of Ireland—and urged the policy of the measure as tending to strengthen Great Britain in her arduous struggle against the common enemy of all civilized society. He concluded by saying :—

“ The details are not now to be considered, but if I have succeeded in shewing that the general policy of the measure is good, the house will agree with me it will be proper that the measure should be recorded, and presented to the parliament of Ireland, and left with them to judge, whether they are such as they will assent to. I think they are necessary for the peace and happiness of the people of Ireland in particular, as well as conducive to the welfare of the empire. I shall not enter into any particular detail now, unless some gentlemen should desire it. However, to avoid objections, I will read, as part of my speech, the substance of what I mean to move by way of resolutions; the which, if the house should agree to, I should propose laying at the foot of the throne to be presented to the parliament of Ireland when they are more likely than at present to meet the general concurrence there; indeed that this should be left to the wisdom of His Majesty, whose parental solicitude for the welfare of his dominions will induce His Majesty to present it in due season. Upon these grounds I shall present the following resolutions :

I. That in order to promote and secure the essential interest of Great Britain and Ireland, and to consolidate the strength, power, and resources of the British empire, it will be adviseable to concur in such measures as may best tend to unite the two kingdoms of Great Britain and Ireland into one kingdom, in such manner, and on such terms and conditions as may be established by acts of the respective Parliaments of His Majesty's said kingdoms.

II. That it appears to this committee that it would be fit to propose, as the first article, to serve as a basis to the said union, that the said kingdoms of Great Britain and Ireland shall, upon a day to be agreed upon, be united into one kingdom, by the name of the United kingdom of Great Britain and Ireland.

III. That for the same purpose it appears also to this committee that it would be fit to propose, that the succession to the monarchy and the Imperial crown of the said united kingdoms shall continue limited and settled in the same manner as the Imperial crown of the said kingdoms of Great Britain and Ireland now stand limited and settled according to the existing laws, and to the terms of the union between Ireland and Scotland.

IV. That for the same purpose it appears also to this committee, that it would be fit to propose, that the said united kingdoms be represented in one and the said parliament, to be styled The parliament of the United kingdom of Great Britain and Ireland; and that such a number of Lords Spiritual and Temporal, and that such a number of members of the house of commons, as shall be hereafter agreed upon by acts of the respective parliaments as aforesaid, shall sit and vote in the said parliament on the part of Ireland, and shall be summoned, chosen and returned in such manner as shall be fixed by act of parliament of Ireland previous to the said union; and that every member hereafter to sit and vote in the said parliament of the united kingdom shall, until the said parliament shall otherwise provide, take and subscribe the same oath, and make the same declarations as are by law required to be taken, subscribed and made by the members of the parliaments of Great Britain and Ireland.

V. That for the same purpose it appears also to this committee that it would be fit to propose, that the churches of England and Ireland, and the doctrine, worship, discipline and government thereof, shall be preserved as now by law established.

VI. That for the same purpose, it appears also to this committee, that it would be fit to propose, that his majesty's subjects in Ireland shall, at all times hereafter, be intitled to the same privileges, and be on the same footing in respect to trade and navigation in all ports and places belonging to Great Britain, and in all cases, with respect to which treaties shall

UNION AVEC L'IRLANDE.

CHAMBRE DES COMMUNES D'ANGLETERRE.—31 Janv. 1799.

L'ordre du jour pour prendre en considération le dernier message de Sa Majesté concernant l'Irlande, ayant été lu, ainsi que le message même, qui est comme suit :

“ GEORGE R.”

“ SA Majesté est persuadée que l'industrie non ralentie avec laquelle nos ennemis perseverent dans leur dessein manifeste d'effectuer la separation de l'Irlande avec ce royaume, ne peut manquer d'attirer l'attention particulière du Parlement: et sa Majesté recommande à cette Chambre de délibérer sur les moyens les plus efficaces pour frustrer et finalement détruire ce projet; et elle se flatte, qu'une revue de toutes les circonstances qui dernièrement ont eu lieu, jointe aux sentiments d'une affection mutuelle et d'intérêts communs, disposera les Parlements des deux royaumes à faire des provisions et la maniere qu'ils jugeront la plus expédiente, pour établir tel reglement final et complet, qui sera le plus propre à resserer et perpétuer une union essentielle à leur sûreté commune, et à augmenter et consolider la force, le pouvoir et les ressources de l'empire Britannique.” “ G. R.”

Le Chancelier de l'Echiquier se leva et, dans un discours très long, où il fit briller l'esprit et l'éloquence, représenta tous les avantages probables qui résulteroient de l'union des deux royaumes; comme étant évidemment calculée à assurer la paix et la tranquillité de l'Irlande—il insista sur la politique de cette mesure, comme tendante à appuyer la Grande Bretagne dans ses efforts pénibles contre l'ennemi commun de toute société. Sa conclusion fut en ces mots :

“ On ne doit point s'attacher maintenant à des détails, mais si j'ai réussi à faire voir que la politique générale de cette mesure est bonne, la Chambre sera d'accord avec moi, qu'il est à propos d'entrer ce projet sur les registres, de le présenter au Parlement d'Irlande, et de lui laisser à juger s'il est tel à devoir y donner sa concurrence. Pour moi, je crois cette mesure nécessaire à la paix et au bonheur du peuple d'Irlande en particulier, comme tendante au bien-être de l'empire. Je n'entrerai dans aucun détail particulier pour le présent, à moins que ce ne soit le désir de quelques Messieurs. Cependant, pour éviter les objections, je lirai, comme faisant partie de mon discours, la substance de ce que j'ai dessein de proposer par voie de résolutions; lesquelles étant accordées par la Chambre, je proposerai qu'elles soient soumises au pied du trône, pour être présentées au Parlement d'Irlande, lorsqu'il y aura plus d'apparences que dans le moment, qu'elles y rencontreront une concurrence générale; et certainement ceci doit être laissé à la sagesse de Sa Majesté, dont la sollicitude paternelle pour la prospérité de ses royaumes induira sa Majesté à le présenter dans un tems convenable. Sur ces principes je présenterai les résolutions suivantes :

I. Qu'afin de promouvoir les intérêts essentiels de la Grande Bretagne et de l'Irlande, et de consolider la force, le pouvoir et les ressources de l'empire Britannique, il sera à propos de concourir avec telles mesures qui pourront les mieux tendre à unir en un seul royaume les deux royaumes de la Grande Bretagne et de l'Irlande, en telle maniere et à telles conditions qui pourront être établies par des Actes des Parlements respectifs des dits Royaumes de Sa Majesté.

II. Qu'il paroît à ce comité, qu'il seroit convenable de proposer, comme premier article, qui serviroit de base à la dite Union, que les dits Royaumes de la Grande Bretagne et d'Irlande seront, à un jour à être fixé, unis en un seul royaume, sous le nom du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.

III. Que pour cette même fin il paroît aussi à ce Comité, qu'il seroit convenable de proposer, que la succession de la monarchie et de la couronne Impériale des dits royaumes unis, continuera d'être limitée et établie, en la même maniere que la couronne Impériale des dits royaumes est maintenant limitée et réglée par les loix existantes, et suivant les termes de l'Union entre l'Irlande et l'Ecosse.

IV. Que pour la même fin il paroît aussi à ce Comité, qu'il seroit convenable de proposer, que le dit royaume uni fut représenté dans un seul Parlement, lequel seroit nommé le Parlement du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande; et que tel nombre de Lords Spirituels et Temporels, et que tel nombre de Membres de la Chambre des communes, qui seroient ci-après fixés par des Actes des Parlements respectifs comme susdit, siègeroient et eussent voix dans le dit Parlement de la part d'Irlande, et fussent nommés, choisis et rapportés en la maniere qui seroit fixé par un Acte du Parlement d'Irlande, avant la dite Union; et que tout membre qui après siègeroit et auroit voix dans le dit Parlement du Royaume Uni, jusqu'à ce qu'il fut fait d'autres provisions par le dit Parlement, prêteroit et souscrirait le même serment, et feroit les mêmes déclarations, qui par la loi sont requis d'être pris, souscrits et faits par les membres du Parlement de la Grande Bretagne.

V. Que pour la même fin il paroît aussi à ce Comité, qu'il seroit convenable de proposer, que les églises d'Angleterre et d'Irlande, et la doctrine, culte, discipline et gouvernement d'icelles, fussent préservés tels qu'ils sont maintenant établis par la loi.

VI. Que pour la même fin, il paroît aussi à ce Comité, qu'il seroit convenable de proposer, que les sujets de Sa Majesté en Irlande auront droit en tout tems à l'avenir, aux mêmes privilèges, et seront sur le même pied à l'égard du commerce et de la navigation dans tous les ports et places ap-



be made by his majesty, his heirs, or successors, with any foreign power, as his Majesty's subjects in Great Britain. That no duty shall be imposed on the import or export, between Great Britain and Ireland of any articles now duty free, and that on other articles there shall be established, for a time to be limited, such a moderate rate of equal duties as shall previous to the union be agreed upon and approved by the respective Parliaments: subject after the expiration of such limited time, to be diminished equally with respect to both kingdoms; but in no case to be increased: That all articles which may at any time hereafter be imported into Great Britain from foreign parts, shall be importable through either kingdom into the other, subject to the like duties and regulations as if the same were imported directly from foreign parts. That where any articles, the growth, produce or manufacture of either kingdom, are subject to any internal duty in one kingdom, such countervailing duties, over and above any duties or impost to be fixed as aforesaid, shall be imposed as shall be necessary to prevent any inequality in that respect. And that all other matters of trade and commerce, other than the foregoing, and than such others as may before the union be especially agreed upon for the due encouragement of the agriculture and manufactures of the respective kingdoms, shall remain to be regulated from time to time by the united Parliaments.

VII. That for the like purpose it would be fit to propose, that the charge arising from the payment of the interest, or sinking fund for the reduction of the principal of the debt incurred in either kingdom before the union, shall continue to be separately defrayed by Great Britain and Ireland respectively; that for a number of years to be limited, the future ordinary expenses of the united kingdom in peace or war, shall be defrayed by Great Britain and Ireland jointly, according to such proposals as shall be established by the respective Parliaments previous to the union; and that after the expiration of the time to be so limited, the proportion shall not be liable to be varied, except according to such rules and principles as shall be in like manner agreed upon previous to the union.

VIII. That for the like purpose, it would be fit to propose, that all laws in force, at the time of the union, and all the courts of civil or ecclesiastical jurisdiction within the respective kingdoms, shall remain as now by law established within the same, subject only to such alterations or regulations from time to time as circumstances may appear to the Parliament of the united kingdom to require.

That the foregoing resolutions be laid before His Majesty, with an humble address, assuring His Majesty that we have proceeded with the utmost attention to the consideration of the important objects recommended to us in His Majesty's gracious message.

That we entertain a firm persuasion that a complete and entire union between Great Britain and Ireland, founded on equal and liberal principles; on the similarity of laws, constitution, and government, and on a sense of mutual interests and affections, by promoting the security, wealth and commerce of their respective kingdoms, and by allaying the distractions which have unhappily prevailed in Ireland, must afford fresh means of opposing at all times, an effectual resistance to the destructive projects of our foreign and domestic enemies, and must tend to confirm and augment the stability, power, and resources of the empire.

Impressed with these considerations, we feel it our duty, humbly to lay before His Majesty such propositions as appear to us best calculated to form the basis of such a settlement, leaving it to His Majesty's wisdom, at such time and in such manner, as His Majesty, in his parental solicitude for the happiness of his people, shall judge fit, to communicate those propositions to his Parliament of Ireland with whom we shall be at all times ready to concur in all such measures as may be found most conducive to the accomplishment of this great and salutary work. And we trust that after full and mature consideration, such a settlement may be framed and established by the deliberative consent of the Parliaments of both kingdoms, as may be conformable to the sentiments, wishes, and real interests of His Majesty's faithful subjects in Great Britain and Ireland, and may unite them inseparably in the full enjoyment of the blessings of our free and invaluable constitution, in the support of the honor and dignity of his Majesty's crown, and in the preservation and advancement of the welfare, and prosperity of the whole British empire.

This is the substance of the address I should propose to accompany the measure—a measure which I think will conduce to the welfare of the British empire at large. With a view of discussing the subject regularly I shall now move, "That His Majesty's Gracious Message be referred to the consideration of a Committee of the whole House."

After some observations from Mr. Sheridan, the motion was put and carried, 140 to 15.

January 21. On Saturday and Yesterday arrived two mails from Ireland, which bring news of considerable importance. As the period of the projected union approaches so very near, the discontents assume a more prominent character, and have in some places broken out into violence and open rebellion. The following is an extract of a letter from our very intelligent correspondent.

"We grow every day more doubtful and perplexed in our political prospects. The City of Dublin, almost to a man, is hostile to union; and the terms lately published from a very authentic source, have made no abatement in the general opposition.

"Several of the supporters of Government are furious against it; the rebels in the back ground encouraging the loyalists to frenzy in their opposition; the papists (as a body) holding off, the Orangemen, as a body renouncing any share in the dispute; and no one considerable interest yet openly pronounced as favorable to the measures."

Jan 23 The corporation of the city of Cork has at length stepped forward in opposition of the city of Dublin, and has avowed its wishes for an union of the two countries in the most decided language.

No less than ninety three members spoke on the question of the union in the Irish House of Commons on Tuesday last. The debate was uncommonly warm, not unfrequently tumultuous.

Altho' the question of union is still open to discussion, never having

partenants à la Grande Bretagne, et dans tous les cas, où il sera fait des traités pour ces objets par Sa Majesté, les héritiers et successeurs, ainsi que les sujets de Sa Majesté dans la Grande Bretagne. Qu'il ne sera imposé aucun droit sur les importations ou exportations entre la Grande Bretagne et l'Irlande d'articles maintenant exempts de droit; et que sur les autres articles il sera fixé, pour un tems limité, tel taux modique de droits égaux, qui avant l'Union sera accordé et approuvé par les Parlements respectifs: Que tous articles, qui dans aucun tems à l'avenir, seront importés dans la Grande Bretagne de pays étrangers, pourront être importés d'un royaume à l'autre, sujets aux mêmes droits et réglemens que s'ils étoient importés en droiture des pays étrangers. Que si quelques articles, du cru, produit ou manufacture de l'un ou l'autre royaume, sont sujets à quelque droit intérieure dans un royaume, il sera imposé tels droits équivalents au-dessus des droits ou impôts à être fixés comme sus-dit, qui seront nécessaires pour empêcher toute inégalité à cet égard et que tous objets de commerce et de trafique, autres que les précédents, et que tels autres dont il pourra être convenu spécialement avant l'union, pour l'encouragement de l'agriculture et des manufactures des royaumes respectifs, resteront à être réglés de tems en tems par les Parlements unis.

VII. Que pour les mêmes fins il seroit convenable de proposer, que les charges provenant du payement de l'intérêt ou des fonds perdus pour la réduction de la dette principale de l'un ou de l'autre royaume avant l'Union, continueront d'être payées séparément par la Grande Bretagne et l'Irlande respectivement; que pour un nombre d'années à être limité, les dépenses ordinaires du royaume uni seront à l'avenir, en paix ou en guerre, défrayées par la Grande Bretagne et l'Irlande conjointement, suivant telles propositions qui seront établies par les Parlements respectifs avant l'union; et qu'après l'expiration du tems à être ainsi limité, la proposition ne sera point sujette à des variations, à moins que ce ne soit d'après telles règles et principes dont il aura été convenu de la même manière avant l'union.

VIII. Que pour les mêmes fins, il seroit convenable de proposer que toutes les lois en force, au tems de l'union, et toutes les cours de Jurisdiction civile ou Ecclésiastique, dans les royaumes respectifs, resteront telles que maintenant établies par la loi en ceux, sujettes seulement à tels alterations et réglemens, de tems à autre, que les circonstances exigeront, si le Parlement du royaume uni le juge ainsi.

Que les susdites résolutions soient mises devant sa Majesté, avec une humble adresse, assurant sa Majesté que nous avons procédé avec la plus grande attention à la considération des objets importants qui nous sont recommandés dans le message gracieux de sa Majesté.

Que nous sommes dans la ferme persuasion qu'une entière et parfaite union entre la Grande Bretagne et l'Irlande, fondée sur des principes égaux et libéraux, sur une parité de lois, de constitution et de gouvernement, et sur une connoissance de nos intérêts et liaisons mutuels, fournira, par l'accroissement de la sûreté, des richesses et du commerce des royaumes respectifs, et en arrêtant les égarements, qui malheureusement ont eu lieu en Irlande, de nouveaux moyens d'opposer en tout tems une résistance efficace aux projets destructifs de nos ennemis étrangers et domestiques, et tendra à assurer et augmenter la stabilité, le pouvoir et les ressources de l'empire.

D'après ces considérations, nous sentons qu'il est de notre devoir, de soumettre humblement à votre Majesté les propositions qui paroissent les mieux calculées pour former la base d'un tel réglement, laissant à la sagesse de votre Majesté, dans sa sollicitude paternelle pour le bonheur de son peuple, à juger du tems et de la manière qui seront convenables pour communiquer ces propositions à son Parlement d'Irlande, avec lequel nous serons en tout tems prêts à concourir dans toutes mesures, qui seront trouvées devoir le plus tendre à l'accomplissement de ce grand ouvrage de sûreté. Et nous nous flattons qu'après une mûre et entière considération, un tel réglement peut être formé et établi du consentement délibéré des Parlements des deux royaumes, de manière à être conforme aux sentimens, aux desirs et aux véritables intérêts des fidèles sujets de sa majesté dans la Grande Bretagne et l'Irlande, et pourra les unir inséparablement dans la pleine jouissance des avantages de notre libre et inestimable constitution, ainsi que pour le soutien de l'honneur et la dignité de la couronne de sa Majesté, et la préservation et l'accroissement de la prospérité et du bien-être de tout l'empire Britannique.

Voici la substance de l'adresse que je voudrois proposer pour accompagner cette mesure—mesure qui, je crois, tendra au bonheur de l'empire Britannique en général. Dans la vue de discuter le sujet régulièrement, je proposerois maintenant, "que le message gracieux de sa Majesté soit référé à la considération d'un Comité de toute la Chambre."

Après quelques observations de Mr. Sheridan, la question fut mise et emportée, 140 contre 15.

21 Janvier. Samedi et hier sont arrivées deux malles d'Irlande, qui apportent des nouvelles de grande importance. Comme l'époque de l'union projetée est maintenant très prochaine, les mécontentemens paroissent plus ouvertement, et, en quelques endroits; ont éclaté en violence et rébellion ouverte. Ce qui suit est l'extrait d'une lettre d'un correspondant intelligent.

"Nous devenons de jour en jour plus douteux et plus embarrassés dans nos affaires politiques. Il n'y a presque pas une personne dans la cité de Dublin qui ne soit opposée à l'Union; et le plan dernièrement publié, qui sort d'une source très authentique, n'a point causé de ralentissement dans l'opposition général. Plusieurs des amis du Gouvernement s'y opposent sérieusement; les rebelles dans les terres encouragent les loyalistes dans leur opposition jusqu'à la trêve; les papistes (comme corps) regardent les gens d'Orange comme un corps qui renonce à prendre part dans la dispute; et jusqu'à présent il n'a paru ouvertement aucun intérêt en faveur de ces mesures.

La corporation de la cité de Cork s'est à la fin avancée en opposition à la cité de Dublin et a déclaré, de la manière la plus décidée, ses souhaits pour l'union des deux pays.

Pas moins de quatre vingt treize membres parlerent sur la question de l'union, Mardi dernier, dans la Chambre des Communes d'Irlande. Les débats furent extrêmement chauds et assez fréquemment tumultueux.

Quoique la question de l'union puisse encore être discutée, n'ayant jamais



been regularly before the House, yet we have good reason to know that it is for the present abandoned in Ireland.

Jan. 30. The Dublin mail of yesterday brought over the decision of the House of Commons of Ireland, on the question of an Address to the Lord Lieutenant, on which the House was left debating on Thursday night. The paragraph objected to was that which expressed a readiness to consider the means of permanently connecting the two countries, and it gave rise to a debate which lasted till seven o'clock the next morning, when on a division there were,

For the paragraph—Ayes 106  
Noes 111

Including Tellers 5

Mar 20 Yesterday morn. arrived another Dublin mail, the letters brought by which confirm us more and more in the statement we made some days since, that the popular sentiment in Ireland is strongly inclining in favour of a Union: most of the great Catholic families look to it as a measure likely to ameliorate their condition; and many of the country Gentlemen who voted in the House of Commons against the question at an early period of its discussion, have become converts to the arguments contained in Mr. Pitt's speeches. Even the anti-unionist writers have lost their attraction, while pamphlets on the other side of the question continue to be read with avidity. The paper established on the ground of professed opposition to the measure has been discontinued. A notion now begins to prevail in Dublin, that parliament will not be dissolved, notwithstanding which we have still good reason to believe that our statement of last week was correct: that a dissolution will take place soon after the prorogation; and this opinion we find sanctioned, by what dropped from one of the principal speakers in the house of Lords on Tuesday night.

The following is a List of His Majesty's Forces in Ireland.—CAVALRY. Fourth, 5th, 6th, and 7th Dragoon Guards; 9th, 22d, 23d, and 24th of Dragoons; Hompesch's Riflemen; 1st. and 2d. Irish Fencibles; Ancient British, Berwickshire, Cambridgeshire, Dumfriesshire, Lancashire, Mid Lothian, New Romney, Prince of Wales's, and Roxborough Fencibles.—

INFANTRY.—Three battalions of the 1st. of Guards; 1st. battalion of the Coldstream, and detachment of the 3d of ditto; 1st. battalion of the 1st of Foot; 2d or Queen's; 6th, 13th, 29th, 30th, 41st, 54th, (5th battalion of the) 60th, 68th, and 100th regiments, with one regiment of Irish Artillery; a troop and company of English ditto; and five companies of Invalids; the Bedfordshire, Bucks, South Devon, Dorsetshire, North Gloucester, Hereford, West Kent, Lancashire, Leicestershire, South Lincoln, East Suffolk, Warwickshire, and Worcestershire regiments of English Militia; besides 37 regiments of Irish Militia: the following 15 regiments of English and Scotch Fencibles; Aberdeenshire, Angushire, Argyleshire, Breadalbane, Caithness, Devon, and Cornwall, Duke of York's, Danbartonshire, Durham, Elgin, Essex, Fifeshire, Fraser's, and Glengary.

The Staff of Ireland, under Marquis Cornwallis, consists of Lieutenant-Generals; G. Leake, R. Dundas, S. Hulse, and Peter Craig; Major-Generals, H. Johnson, C. Eustace, T. S. Stanwix, G. Campbell, Sir J. Duff, C. Graham, P. Hunter, Hon. F. Needham, G. Nugent, Hon. J. H. Hutchinson, T. Goldie, W. Loftus, W. Myers, Lord C. Fitzroy, R. R. Wilford, J. Morrison, Sir C. Apgill, M. Wemyss, E. P. Trench, J. Moore, Earl of Cavan, Hon. F. St. John, and Sir C. Ross; Brigadier-Generals—Hon. R. Taylor, —Barnett, Marquis of Huntley, B. T. Henneker; F. Champagne, E. Dunn, —Meyrick, —Grose, and C. Campbell; amounting to 37, besides the Commander in Chief Adjutant-General; Major-General G. Hewett, Deputy Captain Raymond, Assistant Lieutenant-Colonel Q. J. Freeman, Quarter-Master-General Major-General J. F. Cradock, Deputy Colonel R. Crawford, Assistant Lieutenant-Colonel T. Brownrigg, Commissary-General Colonel C. Handfield, Deputy Commissary-General J. Singer; Acting ditto G. Cotter. Judge Advocate-General F. Paterfon. Deputies J. Atkinson, and R. Ellis. Secretary to the Board of General Officers F. Palmer; Deputy G. Erck, Esqrs. together with 21 Majors of Brigade, 50 Aids-de-Camp, &c. &c. &c.

LONDON, February 11.

We are authorized by the Merchants trading to Canada, and by the Passengers and Commanders of Ships in the last Fleet from Quebec, to publish the following Correspondence, as a further Testimony of their Sense of Captain Taylor's Merit.

NEW-YORK COFFEE-HOUSE,  
London, January 10, 1799.

SIR;

The undersigned Passengers and Commanders of Ships in the late Fleet from Quebec, which had the benefit of the protection of His Majesty's ship Andromeda, under your command, beg leave to present you their sincere thanks for the satisfaction they enjoyed upon the voyage, from your extraordinary vigilance and unremitting attention to this necessary, but anxious part of His Majesty's service, to which they attribute, with pleasure, the safe conduct of the whole convoy to the Downs, at an inclement season.

With most sincere wishes that equal success may attend every part of your future professional exertions.

The undersigned have the honour to remain,

With perfect esteem, Sir,

Your most obedient and most humble servants,

W. Taylor, Esq. Commanding His Majesty's Ship, Andromeda.

(Signed) ALEXANDER PATTERSON, Ship Eweretta,  
GEORGE FEATONBY, ditto Adcona,  
ERROL BOYD, ditto Aimwell,  
ALEXANDER PATERSON, ditto Betley,  
JOHN CUMMING, ditto Hazard.

PASSENGERS.

J. Hughes,	J. Humphrey,
D. Munro,	E. Cameron,
W. Parker,	H. Logan,
J. Parker,	William Hunter,
P. Robertson,	John Beatson,
George Gillespie,	

été mise régulièrement devant la Chambre, cependant nous savons de bonne part qu'elle est pour le présent abandonnée.

30 Janv.—La malle de Dublin d'hier a apporté la décision de la Chambre des Communes d'Irlande, sur la question d'une Adresse au Lord Lieutenant, sur laquelle la Chambre resta en débat Jeudi la nuit. Le paragraphe objecté étoit celui qui exprimoit, que la Chambre étoit prête à considérer les moyens de faire une Union permanente des deux pays, ce qui donna lieu à un débat qui dura jusqu'à sept heures le lendemain au matin; et la division s'étant faite, il se trouva.

Pour le Paragraphe 106  
Contre 111

Compris les Rapporteurs 5

Hier au matin arriva une autre malle de Dublin, dont les lettres qu'elle apporte nous confirment de plus en plus sur ce que nous avons avancé il y a quelques jours, que les idées populaires en Irlande penchoient fortement en faveur de l'Union; la plupart des grandes familles catholiques la regardent comme une mesure propre à améliorer leur condition; et plusieurs des Messieurs de campagne qui voterent contre la question dans la Chambre des Communes, lorsqu'elle fut premièrement discutée, se sont convertis du côté des arguments continus dans les discours de Mr. Pitt.—Même les écrivains contre l'Union ont perdu leur attraction, tandis que les écrits de l'autre côté de la question continuent à être lus avec avidité.—Le papier établi en opposition jurée à cette mesure a été discontinué. Il commence à exister une opinion à Dublin, que le Parlement ne sera point dissout; malgré cela, nous avons encore tout lieu de croire, que ce que nous avons dit la semaine dernière est correct, qu'il y aura une dissolution bientôt après la prorogation; et nous voyons que cette opinion, est confirmée, par ce qui est tombé d'un des premiers Orateurs dans la Chambre des Lords, Mardi au soir.

Ce qui suit est une liste des forces de Sa Majesté en Irlande.—CAVALERIE quatrième, 5e, 6e, et 7e. des gardes dragons; les carabiniers de Hompesch; 1er. et 2d. des Fencibles Irlandois; les Fencibles Anciens Britanniques, de Berwickshire, Cambridgeshire, Dumfriesshire, Lancashire, Mid Lothian, New Romney, du Prince de Galles et de Roxburgh. INFANTRIE trois bataillons du 1er. régiment de gardes; 1er. bataillon du coldstream, et un détachement du 3e. de ditto; 1er. bataillon du 1er. rég. le 2d. ou regiment de la reine; les 6. 13e. 29e. 30e. 41e. 54e. 5e bataillon du 60e. les 68e. et 100 regiments, avec un regiment d'artillerie Irlandoise; un corps et une compagnie ditto Angloise; et cinq compagnies d'Invalides; les régiments de Milice Angloise de Bedfordshire, Bucks, South Devon, Dorsetshire, North Gloucester, Hereford, West Kent, Lancashire, Leicestershire, Lincoln, East Suffolk, Warwickshire, et Worcestershire; les 15 régiments suivants de Fencibles Anglois et Ecoislois; l'Aberdeenshire, l'Angushire, l'Argyleshire, le Breadalbane, le Caithness, le Devon et Cornwall, le Duc d'York, le Danbartonshire, le Durham, l'Elgin, l'Essex, le Fifeshire, le Fraier et le Glengary.

L'état Major d'Irlande sous le Marquis Cornwallis, est composé des Lieutenants Généraux G. Leake, R. Dundas, S. Hulse et Peter Craig; des major Généraux H. Johnson, C. Eustace, T. S. Stanwix, G. Campbell, Sir J. Duff, C. Graham, P. Hunter, l'Hon. F. Needham, G. Nugent, l'Hon. J. H. Hutchinson, T. Goldie, W. Loftus, W. Myers, le Lord C. Fitzroy, R. R. Wilford, E. Morrison, Sir C. Apgill, M. Wemyss, E. P. French, J. Moore, Comte de Cavan, l'Hon. F. St. John, et Sir C. Ross, des brigadiers Généraux l'Hon. R. Taylor, —Barnett, le marquis de Huntley, B. S. Henneker, F. Champagne, F. Dunn, —Meyrick, —Grose, et C. Campbell; montant à 37 sans compter le commandant en chef. l'Adjutant Général, le major général G. Hewett, député, Capit. Raymond; le Lieutenant Colonel J. J. Freeman, assistant. Le major général J. F. Cradock, quartier maître général. Député, Colonel R. Crawford. Le Lieutenant Colonel F. Brownrigg, assistant. Le Colonel C. Handfield, Commissaire Général. J. Singer Député commissaire Général. G. Cotter faisant fonction de ditto. F. Paterfon Juge Avocat général. J. Atkinson et R. Ellis, députés. F. Palmer Secrétaire du Conseil des Officiers généraux G. Erk, Ecuier, député, avec 21 majors de brigade, 50 aides de camp, &c. &c. &c.

Nous sommes autorisés par les Marchands qui font des affaires en Canada, et par les passagers et commandants des vaisseaux de la dernière flotte de Québec, de publier la correspondance suivante, comme un témoignage qu'ils rendent au mérite du Capitaine Taylor.

CAFÉ DE NEW-YORK,  
Londres, 10 Janvier, 1799.

MONSIEUR,

Les Souffignés, Passagers et Commandants des vaisseaux de la dernière flotte de Québec, qui a eu l'avantage de la protection du vaisseau de Sa Majesté, l'Andromeda, sous votre commandement, prennent la liberté de vous offrir leurs sincères remerciements, pour la satisfaction dont ils ont jouie durant le voyage, par votre vigilance extraordinaire, et votre attention continuelle à cette partie nécessaire et pénible du service de Sa Majesté, aux qu'elles ils attribuent, avec plaisir, l'arrivée à bon port de tout le convoi dans les dunes, dans une saison peu favorable.

C'est en formant les vœux les plus sincères pour que tous vos efforts dans votre profession puissent à l'avenir être couronnés de semblables succès, que les Souffignés ont l'honneur d'être.

Avec une parfaite estime, Monsieur,

Vos très humbles et obéissants Serviteurs,

W. Taylor, Ecuier, Commandant du vaisseau de Sa Majesté l'Andromeda  
(Signé) ALEXANDER PATTERSON, navire Eweretta,  
GEORGE FEATONBY, ditto Adcona,  
ERROL BOYD, ditto Aimwell,  
ALEXANDER PATERSON, ditto Betley,  
JOHN CUMMING, ditto Hazard.

PASSENGERS.

J. Hughes,	J. Humphrey,
D. Munro,	C. Cameron,
W. Parker,	H. Logan,
P. Robertson,	William Hunter,
George Gillespie,	John Beatson.



Andromeda, in Sheerneck Harbour,

GENTLEMEN,

Jan. 24, 1799.

Your Letter, containing thanks for my extraordinary vigilance and unremitting attention, as you are pleased to term it, to the convoy, and the satisfaction you enjoyed upon the voyage under my protection from Quebec, is particularly flattering to me, and most obliging and kind in you, particularly as you attribute thereto the safe conduct of the whole convoy to the Downs in an inclement season of the year.

I perfectly agree with you, the conducting a convoy is a very anxious part of an Officer's duty, but to succeed is ample recompence. To afterwards meet with such liberality as you have shewn me, is highly gratifying. I further thank you for your good wishes towards my future professional undertakings, which I hope I shall always endeavour to merit. I have the honour to be, with perfect esteem and regard, Gentlemen, your most obedient and most humble Servant.

(Signed)

W. M. TAYLOR.

To the Gentlemen, Passengers, and Commanders,  
of the Quebec Convoy.

The Merchants trading to Canada present their compliments to Captain Taylor, and beg leave to inform him, they have given orders for a piece of plate to be prepared, which they intend presenting him with as soon as it is ready, and will beg his acceptance of, in testimony of his vigilant and zealous services in conducting the whole convoy under his command in His Majesty's Ship Andromeda, safe into the Downs, in the year 1799.

London, Jan. 10, 1799.

Captain Taylor presents his compliments to the Merchants trading to Canada, and begs leave to assure them he will with pleasure accept of the piece of plate they so handsomely offer him, in testimony as they obligingly say of his vigilant and zealous services in conducting the whole of the convoy under his protection from Quebec to the Downs, with his Majesty's Ship Andromeda, in the year 1799.

Captain Taylor ~~can~~ but feel this as a very flattering mark of attention, and will preserve the gift as a testimony of the liberality and attention of the Merchants trading to Canada.

His Majesty's Ship Andromeda, Sheerneck Harbour, Jan. 24, 1799

HOUSE of COMMONS.—FRIDAY, FEB. 15.

Sir P. Stephens gave notice, that on Monday he should move for leave to bring in a Bill for the better regulation of his Majesty's Marine forces while on shore.

Mr. Wilberforce gave notice, that on Thursday next he should move for the abolition of the Slave Trade.

"We are happy in having it in our power to assure those who had relations and Friends on board the *Garland* frigate, lately lost at Madagascar, that the whole of the officers and crew were saved.

March 17. Government were yesterday possessed of letters from Palermo, which confirm, and account for, the disgrace of Prince Pignatelli, that in violation of the orders, as well as the interest of his Sovereign, had entered into large pecuniary engagements with the French general Championet, to guarantee the payment of which he assigned to him, amongst other things, the revenues of three provinces. On the arrival of a French Commissioner at Naples, to levy contributions, a tumult of the most serious aspect took place, which was ultimately suppressed by the military; but during this period three Neapolitan ships of the line, a frigate, and several gun and mortar vessels of that nation, which had been left in charge of the Portuguese naval Commander, were set fire to and totally destroyed. This circumstance so politic and necessary has been made by the French and their Neapolitan partizans, a source of much grievance as being according to their accounts, contrary to the stipulations entered into with Pignatelli.

The Helvetic Directory, the creatures of France, have addressed a message to the Legislative Body at Lucern, announcing the development of a plan formed by Austria for attacking Switzerland, and exciting the Councils to preparations for war. Prussia has not yet acknowledged the new Republic, but the Swiss are regarded as neuter in the Prussian dominions.

The Austrian Envoys, Von Gresselberg and Gressenegg, have left Basle, where a subaltern Agent only remains.

The French in Switzerland have collected in great force on the frontiers of the Grison Country, the people of which are preparing for defence. The Antigallican party, during a late procession at Chur, dragged the Tree of Liberty through the mud and then consumed it.

The price of insurance on English vessels going to Leghorn or the coast of Italy, increased from 20 to 25 per cent. during the last week. The insurance from the River from the Embs and Elbe, decreased nearly 2 per cent; that on English vessels to the North of Scotland, Jamaica and America, severally reduced. The price on running ships from Bristol to Jamaica has, within the like period (the last week) fallen from 10 a 16 to 8 a 12.

The Zenophon of 22 guns, is appointed to sail from Hull the first fair wind, with 23 ships, for the Davis's Straights and Greenland trade.

La Volage, of 24 guns, which, on the 5th, arrived at Cork, was appointed to sail thence on the 9th, with convoy for the West Indies.

Notwithstanding the recent prohibitory order of the French and Batavian Governments against the exportation of provisions to this country, the last week's entries at our Custom-house record the receipt of large quantities of beef, butter, cheese, peas, beans, gin and Rhenish wine, from Amsterdam, &c. a quantity of wrought iron, a variety of garden and other seeds, some linen, hides, and wax were likewise imported from Holland.

The Sugar market during the last week was very heavy, and refined articles were in general cheaper. Antigua, Tobago, and the Havannah moist sugars, were likewise sold at reduced prices. Martinique raw sugars bore some trivial advance.

An inhabitant of Vienna is said to have discovered a method to direct the course of air balloons.

Mr. Grenville has been particularly well received at Berlin, and on the 28th ult. dined with the King of Prussia. Our Prince Augustus had previously given a grand entertainment to the Court, and to the British Minister.

PRINTED BY JOHN NEILSON MOUNTAIN STREET.

De l'Andromeda, dans le Havre de Sheerneck,

24 Janvier, 1799.

MESSEURS,

Votre lettre, contenant des remerciements de ma vigilance extraordinaire et de mon attention continuelle pour le convoi, ainsi que vous voulez bien vous exprimer, et de la satisfaction que vous avez eue durant le voyage sous ma protection depuis Quebec, m'est particulièrement flatteuse, et est très obligeante de votre part, d'autant plus que vous y attribuez l'heureuse arrivée aux Dunes de tout le convoi, dans une mauvaise saison de l'année.

Je conviens parfaitement avec vous, que la conduite d'un convoi formé une partie très pénible du devoir d'un officier, mais il est amplement récompensé s'il réussit; et de rencontrer ensuite une libéralité telle que celle que vous m'avez montrée, est bien flatteur. J'espère que je chercherai toujours à mériter les souhaits favorables que vous me faites, pour le succès de mes entreprises futures dans ma profession, et je vous en fais mes remerciements. J'ai l'honneur d'être avec une estime et considération parfaite,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant Serviteur,

(Signé)

W. M. TAYLOR.

Aux Messieurs, Passagers et Commandants  
du convoi de Quebec.

Les marchands qui ont commerce dans le Canada, font leurs compliments au Capitaine Taylor, et prennent la liberté de l'informer, qu'ils ont donné les ordres pour faire faire un vase, qu'ils se proposent de lui présenter aussitôt qu'il sera prêt, et qu'ils le prient d'accepter en témoignage de sa vigilance et de ses services zélés, en conduisant à bon port, dans les Dunes, tout le convoi sous son commandement à bord du vaisseau de sa Majesté l'Andromeda, dans l'année 1798.

London, 10 Janvier, 1799.

Le Capitaine Taylor fait ses compliments aux marchands qui ont commerce en Canada, et prend la liberté de les assurer qu'il acceptera avec plaisir le vase qui lui est offert d'une manière si polie, en témoignage, comme ils ont la bonté de le dire, de sa vigilance et de ses services zélés, en conduisant sous sa protection tout le convoi depuis Quebec jusqu'aux Dunes, avec le vaisseau de sa Majesté l'Andromeda, dans l'année 1798.

Le Capitaine Taylor ne peut regarder ce présent que comme une marque d'attention bien satisfaisante, et il le préservera comme un témoignage de la libéralité et de l'attention des marchands faisant le commerce du Canada.

Du vaisseau de sa Majesté, l'Andromeda, dans le  
havre de Sheerneck, 24 Janvier, 1799.

CHAMBRE des COMMUNES.—VENDREDI, 15 Fév.

Sir P. Stephens donna avis, que Lundi il demanderait permission d'introduire un Bill pour mieux régler les troupes de marine de Sa Majesté, lorsqu'elles sont à terre.

Mr. Wilberforce donna avis que Jeudi prochain il proposerait l'abolition du commerce des esclaves.

Nous sommes flattés de pouvoir assurer ceux qui avoient des parents ou amis à bord de la frigate *Garland*, dernièrement perdue à Madagascar, que tous les officiers et l'équipage se sont sauvés.

Le Gouvernement reçut hier des lettres de Palerme qui confirment les raisons de la disgrâce du Prince Pignatelli, qui, suivant ce qu'il paroît, avoit, en violation des ordres ainsi que des intérêts de son souverain, formé des engagements pécuniaires avec le Général François Championet, pour sûreté desquels, il lui avoit, entre autres choses, fait cession des revenus de trois provinces. A l'arrivée d'un Commissaire François à Naples, il y eût un tumulte qui paroît très sérieux, mais qui à la fin fut supprimé par le militaire; mais pendant ce tems là, on mit le feu à trois vaisseaux de ligne Neapolitains, à une frigate et plusieurs vaisseaux canonniers et bombardiers de cette nation, qui avoient été confiés à la garde du commandant de marine Portugais, les quels furent entièrement détruits. Cette circonstance si politique et si nécessaire, a servi aux François et à leurs partisans Neapolitains, de prétexte pour se trouver très injuriés, comme étant, suivant leur rapport, contraire à leurs conventions avec Pignatelli.

Le Directoire Helvétique, (les créatures de France), a adressé un message au corps Législatif à Lucerne, annonçant le développement d'un plan formé par l'Autriche pour attaquer la Suisse, et excitant le conseil à des préparations de guerre. La Prusse n'a pas encore reconnu la nouvelle République, mais les Suisses sont regardés comme neutres dans les territoires Prussiens.

Les envoyés Autrichiens, Vongresselberg et Gressenegg, ont laissé Basle, où il ne reste plus qu'un agent subalterne.

Les François en Suisse se sont assemblés en grande force sur les frontières du pays des Grisons, où le peuple se prépare à se défendre. Le parti antigallican, à une procession qu'il y eut dernièrement à Chur, traîna l'arbre de la Liberté dans la boue, et le consuma ensuite.

Les assurances sur les vaisseaux Anglois allant à Livourne ou aux côtes d'Italie, se sont augmentées de 20 à 25 par cent durant la semaine dernière. Les assurances de la rivière pour l'Embs et l'Elbe, sont diminuées de près de 2 pour cent; celles sur les vaisseaux Anglois pour le nord de l'Ecosse, la Jamaïque et l'Amérique sont respectivement réduites. Le prix sur les vaisseaux avanturiers de Bristol à la Jamaïque, est tombé, depuis le même tems (la semaine dernière) de 10 à 16 a 8 à 12.

Le Zenophon de 22 canons, est nommé pour faire voile de Hull au premier vent favorable, avec 23 vaisseaux, pour le détroit de Davis, et Greenland.

La volage de 24 canons, qui arriva le 5 à Corck, a été nommée pour partir de cette place le 9e avec un convoi pour les Isles.

Malgré le dernier ordre des Gouvernements François et Batave, qui défend l'exportation des provisions en ce pays, les entrées à la Douane de la semaine dernière font voir la recette de grande quantité de bœuf, de beurre, de fromage, de poids, de fèves, de genièvre et de vin du Rhin, d'Amsterdam &c. il a été aussi importé de la Hollande une quantité de fer brut, une variété de graines de jardin et autres, quelques toiles, des côtés de cuir et du chamvre.

Le sucre durant la semaine dernière a été très cher, et les articles affinés ont été en général à meilleur marché. Le tabac d'Antigue et les sucres

DE L'IMPRIMERIE DE J. NEILSON RUE LA MONTAGNE.





Amongst the subscriptions in Bengal for the support of the war, and which amounted, by the last accounts to 124,000l. Lord Mornington put down 3,000l. per annum. Bombay has subscribed 1,200l. for the sufferers by the victory of the Nile.

The inhabitants of Fort George having subscribed 2,000l. for a statue of Marquis Cornwallis, which has been executed by Banks, it goes by the next ships to India, to be placed on the Parade.

Bombay, on the 23d of October, on being informed of our success in the action of the Nile, subscribed 60,000 current rupees for the sufferers by that ever memorable victory.

By an account on the table of the House of Commons it appears, that the total quantity of sugar imported into Great Britain from the West Indies, from January 1798 to January 1799, is 2,361,715 cwt. the duty on which amounted to 2,070,377l. of which 305,354l. has been repaid as drawbacks on raw Sugar exported, and 216,659l. as bounty on refined sugar exported. The quantity of rum imported in the same period is 4,196,193 gallons, the duty on which amounted to 95,996l. of which 333,093 gallons were exported, and 5,866l. allowed as drawback. The total amount of the money advanced by the Bank of England for the Public service, and outstanding on the 7th of Decr. 1798, was 6,777,739l. os. 9d.

Holt, the Irish Rebel Chief, and Mr. Aylmer, are at large in London; where they have, and are giving information to government.

The Diano, Emperor of Japan, who resides at Mecca, has concluded a commercial Treaty with the British government in India, and prohibited all intercourse with the subjects of States hostile to his new allies. Expeditions are preparing at Madras against Japan and Java, under the government of Batavia, and of considerable consequence from their immense wealth and situation.

FRANCE.—PARIS, FEB. 2.

Assassinations and robberies have increased in a most alarming degree in the Districts of Chateaufort and Segrée situated in the department of Maine and Loire.

Feb. 4. The following extracts are taken from authentic Letters written at Algiers, and dated the 18th January:

“ On the 9th of this month, War was declared here against France, by seizing and putting in chains Moltedo the French Consul, and all the Frenchmen here, who are now actually slaves.—The order with respect to the declaration of war was brought from Constantinople by a Capigi-Bachi.

“ Couriers have been dispatched by the Dey of Algiers to Morocco, Tunis and Tripoli, that they may adopt a similar conduct, in pursuance of the Grand Seigneur's orders.

“ Orders were also dispatched the same day to Cale and Bonne, places dependent on this government, to send to Algiers all the French who have been established in them by the African Company at Marseilles.

According to a statement, dated the 1st February, and furnished to the Directory by the Commissioners of the Treasury, there remained at that period in the Treasury, the disposable sum of 2,185,685 livres.

The payment of the war establishment requires more than nine millions a month, and for the eight months that remain of the 7th year it will be necessary to provide at least 75 millions for that single article.

The expences of the Navy amount to 4,500,000 livres, which for the eight months to come will require 36 millions.

Our prisoners in England cost, 1185,000 livres.

The appointments of Ministers, the Administrators, and offices at Paris, amount to eight millions.

During the first six months of the present year, 20 millions are to be paid to the Companies with whom contracts have been entered into, with the approbation of the Directory. Of that sum three millions have been already paid to Citizen Ouvrard; 17 millions still more to be liquidated.

The Directory has just taken off two of the twelve millions which were ordered to be levied on the four new Departments on the left Bank of the Rhine.

HOUSE OF ASSEMBLY OF LOWER CANADA.

Wednesday 15th May. A Bill for making more ample provision respecting the rights and forms of last Wills and Testaments in this Province; was read for the first time.—after which the House adjourned for want of a Quorum.

Thursday 16th. The House could not proceed to business for want of a Quorum.

Friday 17th. The ingrossed Bill to provide Houses of Correction in the several Districts of this Province, was read for the third time and passed.

A Committee was named to prepare and bring in a Bill to amend the Act that regulates the Maitres de Poste.

Saturday 18th. The House went into Committee on the Bill for better regulating the Weights and Measures in this Province.—after some progress made, the Chairman reported and obtained leave to sit again.

Monday 20th. The Bill for making more ample provision respecting the rights and forms of last Wills and Testaments in this Province, was read a second time: after which the House adjourned for want of a Quorum.

Tuesday 21st. The House went into Committee on the Bill for better

humides de la Havanne ont aussi été vendus à des prix réduits. Le sucre brut de la Martinique a eu tant soit peu d'augmentation.

On dit qu'un habitant de Vienne a trouvé la maniere de diriger la course des ballons.

Mr. Grenville a été particulièrement bien reçu à Berlin, et le 28 du mois dernier, il dina avec le Roi de Prusse. Notre Prince Augustus avoit auparavant donné une superbe fête à la Cour et au ministre Britannique.

Parmi les souscriptions dans le Bengal pour le soutien de la guerre, et qui, suivant les derniers avis, se montoient à 124,000l. le Lord Mornington a mis 3,000l. par année. Bombay a souscrit 1,200l. pour ceux qui ont souffert par la victoire du Nil.

Les habitants du fort St. George ayant fait une souscription de 2,000l. pour une statue du Marquis Cornwallis, qui a été exécutée par Banks, elle sera envoyée aux Indes par les premiers vaisseaux, pour être placée sur la place d'armes.

Bombay ayant reçu information, le 23e. Octobre, des succès dans la bataille du Nil, fit une souscription de 60,000 rupees courantes, pour ceux qui ont souffert dans cette victoire à toujours mémorable.

Il paroît par un compte sur la table de la Chambre des Communes, que le total de la quantité de sucre importé des Isles dans la Grande Bretagne, depuis Janvier 1798 jusqu'à Janvier 1799, est de 2,361,715 quintaux, sur lequel le droit monte à 2,070,377l. dont 305,354l. ont été repayés pour rabais sur le sucre brut exporté, et 216,659l. comme allouance sur le sucre affiné exporté. La quantité de Rum importée dans la même période, est de 4,196,193 gallons, le droit sur lequel se monte à 95,996l. dont 333,093 gallons ont été exportés, et 5,866l. allouées pour rabais. Le montant total de l'argent avancé par la Banque d'Angleterre pour le service public, et du le 7 Decembre 1798, étoit de 6,777,739l. os. 9d.

Holt, le chef Rebelle Irlandois, et Mr. Aylmer, sont en liberté à Londres, où ils ont donné et donnent encore des informations au Gouvernement.

Le Diano, Empereur du Japon, qui réside à Mecca, a conclu un traité de commerce avec le Gouvernement Britannique dans l'Inde, et a défendu toute correspondance avec les sujets des états ennemis des ses nouveaux alliés. Il se prepare des expéditions à Madras contre le Japon et Java, sous les ordres du Gouvernement Batave, lesquelles feront de la dernière conséquence, par les richesses immenses et la situation de ces derniers.

FRANCE.—PARIS, 2 Février.

Les assassinats et les vols se sont augmentés à un point le plus alarmant dans les Districts de Chateaufort et Segrée, situés dans le Département de Maine et Loire.

4 Fév. Les extraits suivants sont tirés des lettres authentiques écrites à Alger et datées du 18 Janvier:

Le 9me de ce mois, la guerre fut déclarée ici contre la France, en arrêtant et mettant aux chaînes Moltedo, le consul François; et tous les François ici sont actuellement esclaves.—L'ordre au sujet de la déclaration de guerre a été apporté de Constantinople par un Capigi Bachi.

Il a été envoyé des couriers par le Dey d'Alger à Maroc, à Tunis et à Tripoli, afin qu'ils adoptent une pareille conduite, conformément aux ordres du grand Seigneur.

Il a aussi été envoyé le même jour des ordres à Cale et Bonne, lieux dépendants de ce Gouvernement, pour faire venir à Alger tous les François qui y ont été établis par la Compagnie Africaine à Marseilles.

Suivant un état, daté du 1er Février, et fourni au Directoire par les Commissaires du Trésor, il restoit à cette époque dans le trésor, une somme à disposer de 2,185,685 livres.

Le paiement de l'établissement de la guerre requiert plus de neuf millions par mois, et pour les huit mois qui restent de la 7e année, il sera nécessaire de pouvoir au moins 75 millions pour ce seul article.

Les dépenses de la marine se montent à 4,500,000 livres, ce qui exigera pour les huit mois prochains 36 millions.

Nos prisonniers en Angleterre content 1185,000 livres.

Les appointements des Ministres, des Administrateurs et officiers à Paris, se montent à huit millions.

Durant les six premiers mois de la présente année, il doit être payé 20 millions aux compagnies avec lesquelles on a fait des contrats, avec l'approbation du Directoire. Trois millions de cette somme ont déjà été payés au Citoyen Ouvrard: il y a encore 17 millions à payer.

Le Directoire vient de retrancher deux millions que l'on avoit ordonné de prélever sur les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin;

CHAMBRE D'ASSEMBLEE DU BAS CANADA.

Mercredi, 15 Mai.—Un Bill qui fait de plus amples provisions concernant les droits et formes des dernières volontés et testaments dans cette Province; a été lu pour la première fois; après quoi, la Chambre s'est ajournée faute de Quorum.

Jendredi 16.—La Chambre n'a pas pu procéder aux affaires faute de Quorum.

Vendredi, 17.—Le Bill grossoyé qui pourvoit des maisons de correction dans les différents Districts de cette Province, a été lu pour la troisième fois et passé.

Il a été nommé un Comité pour préparer et faire rapport d'un Bill pour amender l'Acte qui regle les maitres de Poste.

Samedi, 18.—La Chambre s'est formée en Comité sur le Bill pour mieux



regulating the Weights and Measures of this Province—after further progress made, the Chairman reported, and the Committee obtained leave to sit again.

#### QUEBEC, WEDNESDAY, MAY 22.

We have received American papers by the Burlington Mail to the 4th instant; but they contain no European Intelligence so late as that which has already appeared in the Gazette.

A vessel arrived at Philadelphia from Bombay, brings accounts from that place to the 10th December, about a month later than our former accounts. A month before the vessel left Bombay, Lieut. Duval of His Majesty's Ship Zealous, had arrived there over land with an account of the victory of the Nile. Warlike preparations were carried on with the greatest dispatch and alacrity at Bombay, and all the Europeans together with 2000 of the natives had been embodied to learn the European exercise. War with Tippo Saib was much talked of; but there was every probability that the strength of the colony would be able to oppose with success any force which could be brought against it.

Admiral Rainier in the Suffolk of 74 guns and the Centurion had sailed from Bombay supposed for the red sea, and another squadron to consist of the Trident and other ships were fitting out at Bombay, to follow the Admiral.

The voluntary contributions for the support of the war remitted to England from Bombay exceeded three millions of rupees.

The English January Mail arrived at the Post Office last Wednesday, via New York.

His Excellency the Governor General has been pleased to appoint Francis Sasseville, Gent. to be a Public Notary for the Province of Lower Canada.

#### GRAND VOYER'S OFFICE.—Three Rivers, 13th May, 1799.

THE GRAND VOYER will commence his Circuit on Monday the 3d of June and begin with the streets within the Town of Three Rivers—He will continue his Survey through the different Parishes within his District, giving previous notice by publication at the doors of the respective Parish Churches, so as to accommodate if practicable all persons interested. All Surveyors and Overseers are required to attend the Grand Voyer upon his Survey.

JOHN ANTROBUS, Grand Voyer.

#### DISTRICT OF } QUARTER SESSIONS OF THE PEACE. QUEBEC. } Thursday, 30th April, 1799.

On the Petition of the Carters of Quebec, praying for an augmentation of the price of Cartage. } THE Court having taken into consideration the reasons given by the Carters of this city, namely, the augmentation in the price of forage and provisions; Orders that for six months after this date the said Carters may charge those who employ them, one fourth more than the prices fixed in April 1787 for cartage in this city; and when there may be a fraction of a farthing and above, it shall be counted as a half-penny in favor of the Carters, and when less than a farthing they shall lose it.

By order of the Court,

J. F. PERRAULT, C. P.

#### ROSSWELL MOULTHROP,

RESPECTFULLY informs the Gentlemen and Ladies of Quebec, and its adjacent villages, that he has arrived in town with an elegant exhibition of Wax figures, which may be seen at the Merchant's Coffee House from 9 o'clock A. M. until 9 P. M. every day in the week. This Exhibition consists of 24 figures as large and as natural as life. Among the collection are the following characters, viz.—His Excellency George Washington, late President of the United States of America, his Excellency John Adams, now President of the same. The two above-mentioned figures are taken from life, and are allowed to bear a striking resemblance to the persons they represent.

The price of admittance will be 2/6 for adult persons and half price for children.

Quebec, 20th May 1799.

#### TAKE NOTICE,

THAT the Subscriber, by deed of Sale before Henry Crebassa, Esq. Notary Public at William Henry, has purchased of William Johnson Holt, as attorney for Mehetable Buck, Samuel Miles Buck, and Matthew Bridge Angier, two Farms, viz. No. 46 & 47, containing each four acres and a half in front, by twenty acres in depth; situated on the west side of the first River (St. Joseph's) at Pot au Beurre, in the seigniory of Sorel, with all the improvements thereon. Wherefore, all persons having any claim on the premises by mortgage or otherwise, are hereby requested to produce the same to the Subscriber, on or before the 1st day of August next; as, on failure thereof, he will avail himself of this notification.

William Henry, 22d April, 1799.

JOHN DOTY.

#### To Merchants, Traders & others.

MATHEW MACNIDER & Co. Lower Town, have still on hand for Sale, A Complete Assortment of DRY GOODS and a few Groceries, Madeira and Port Wines by the Pipe or Quarter Cask, warranted of a good quality, London Porter in Hhds. a few Puncheons West India Rum and a quantity of excellent Rice in bags of 1½ Cwt. each; all of which will be given on the lowest terms, and sufficient time for payment allowed those who take a quantity.

Quebec, 25th March, 1799.

#### WANTED,

A GOOD WOMAN COOK, for a large but regular Family; reasonable wages will be given.—No one need apply who cannot bring a good character.—Enquire of the Printer.

Quebec, 16th April, 1799.

regler les poids et mesures dans cette Province.—Après quelques progrès faits, le Président a fait rapport et obtenu permission de siéger de nouveau.

Lundi, 20.—Le Bill qui fait de plus amples provisions concernant les droits et formes des dernières volontés et testaments dans cette Province, a été lu une seconde fois: après quoi la Chambre s'est ajournée faute de Quorum.

Mardi, 21.—La Chambre s'est formée en Comité sur le Bill pour mieux régler les poids et mesures de cette Province—après quelques progrès faits, le Président a fait rapport, et le Comité a obtenu permission de siéger de nouveau.

#### QUEBEC, MERCREDI, 22 MAI.

Nous avons reçu des papiers Américains par la malle de Burlington jusqu'au 4 de ce mois; mais ils ne contiennent aucune nouvelle d'Europe aussi récente que celles qui ont déjà paru dans la Gazette.

Un vaisseau arrivé à Philadelphie de Bombay, apporte des nouvelles de cette place jusqu'au 10 Décembre, ce qui est environ un mois plus tard que nos derniers avis. Un mois avant son départ de Bombay, le Lieut. Duval, du vaisseau de Sa Majesté le Zealous, y étoit arrivé avec le détail de la victoire du Nil. Les préparations de guerre se faisoient à Bombay avec la plus grande activité et le plus grand empressement; et tous les Européens, avec 2000 des natifs avoient été incorporés pour apprendre la tactique Européenne. On parloit beaucoup de la guerre avec Tippo Saib; mais il y avoit toute probabilité que la force de la colonie seroit en état de s'opposer avec succès à toute force quelconque que l'on pourroit amener.

L'Amiral Rainier dans le Suffolk de 74 canons, et le Centurion, avoient fait voile pour Bombay, et on les supposoit destinés pour la mer rouge; et une autre escadre, qui doit être composée du Trident et autres vaisseaux, s'équipoit à Bombay, pour suivre l'Amiral.

Les contributions volontaires pour le soutien de la guerre, remises en Angleterre de Bombay, excèdent trois millions de Rupées.

La malle d'Angleterre de Janvier arriva au bureau de la Poste Mercredi dernier par la voie de New-York.

Son Excellence le Gouverneur Général a bien voulu accorder à Mr. François Sasseville une Commission de Notaire Public pour la Province du Bas Canada.

#### DISTRICT DE } QUARTIER DE SESSION DE LA PAIX, QUEBEC. } Mardi le 30me Avril, 1799.

Sur la requête des Charretiers de Québec pour augmenter le prix des Charois. } LA Cour, ayant considéré les raisons données par les Charretiers de cette ville, notamment l'augmentation du prix des fourrages et des denrées, ordonne que de ce jour à six mois les dits Charretiers pourront exiger de ceux qui les emploient un quart en sus des prix fixés en Avril, 1787, pour leurs différents charois en cette ville; et lorsqu'il y aura une fraction de six deniers, et au-dessus, elle sera comptée pour un Sol en faveur des charretiers et lorsqu'elle sera moins de six deniers ils la perdront.

Par Ordre de la Cour,

J. F. PERRAULT, Greff. P.

#### ROSSWELL MOULTHROP,

INFORME respectueusement les Messieurs et Dames de Québec et des endroits adjacents, qu'il est arrivé en ville avec une exhibition élégante de figures en cire, que l'on pourra voir chaque jour de la semaine au Café des Marchands, depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Cette exhibition consiste en 24 figures aussi grandes et aussi naturelles que la nature même. Dans cette collection il y a les caractères suivants, à savoir:

Son Excellence George Washington, ci-devant Président des Etats Unis de l'Amérique.

Son Excellence John Adams, le Président actuel des dits Etats. Les deux figures ci-dessus mentionnées sont prises d'après les personnes mêmes, et passent pour avoir une ressemblance frappante aux personnages qu'elles représentent.

Le prix de l'entrée sera de 2/6 pour les grandes personnes et moitié prix pour les enfants.

Québec, 20 Mai, 1799.

AVIS est donné que le Souffigné, par contrat de vente passé devant Henry Crebassa, Ecuier, Notaire public à William Henry, a acquis de William Johnson Holt, comme Procureur de Mehetable Buck, Samuel Miles Buck, et Matthew Bridge Angier, deux fermes, savoir N° 46 et N° 47, contenant chaque quatre arpents et demi de front, sur vingt arpents de profondeur; situées au côté Ouest de la première rivière (St. Joseph) au pot au Beurre, dans la Seigneurie de Sorel, avec toutes les améliorations qui sont dessus. C'est pourquoi, tous ceux qui ont quelque prétention sur les prémisses, par hypothèque ou autrement, sont par le présent requis de les produire au souffigné d'ici au premier d'Août prochain; faute de quoi, il se prévaut de cet avertissement.

William Henry, 22 Avril, 1799.

JOHN DOTY

#### Aux Négociants, Marchands et autres.

MATHEW MACNIDER et Co. à la Basse ville ont encore à vendre un assortiment complet de Marchandises seches et quelques épiceries, des Vins de Madère et de Port par pipe ou en quart, garrantis d'une bonne qualité, de la bière de Londres en barriques, quelques tonnes de Rum des Isles, et une quantité d'excellent Riz par sac d'un quintal et demi chaque.—Ils disposeront du tout à un prix très raisonnable, et accorderont un tems convenable pour le payement à ceux qui acheteront une certaine quantité.

Québec, 25 Mars, 1799.

Just Published, and for Sale at this Office, a Narrative of the Victory of the Nile, &c.—Price 1/6 and 1/3 per doz.



TO THE PUBLIC.

THE SUBSCRIBER having opened a Retail Shop at N<sup>o</sup>. 5, St. Peter's Street, Lower Town, next door to Mrs. Watt's.—Takes this method of solliciting the countenance and protection of his Friends and the Public.—He has at present a small Assortment of Dry Goods and Groceries which having bought chiefly at Auction, he proposes to sell on the most reasonable terms—and he expects by the fleet from London and Bristol, a very General Assortment of Linnen and Woollen Drapery, Haberdashery, Hardware, Groceries, Slops for Seafaring people, and a variety of other Articles.—He has also at present for Sale Rum, Molasses, Muscovado Sugar and Rice, and a quantity of Flour, Oats and Ship Biscuit.—The whole will be sold at the lowest prices for Cash or short Credit, and the Subscriber hopes by his attention, to recommend himself to the favor of a Generous Public.

Quebec, 21<sup>st</sup> May, 1799.

JEAN MASSE.

THE SUBSCRIBER has for Sale at his House, Lower Town, best Claret in Hogheads and per Dozen, Frontinac Wine, Coniac Brandy, Wheat, Flour, Biscuit and Pease, all of the best quality, that he will dispose of, at a moderate price for CASH ONLY.

Quebec, 23<sup>d</sup> May, 1799.

PETER BREHAUT.

CASTOR OIL

WARRANTED GOOD.

THE SUBSCRIBER has on hand the remainder of a Consignment of this invaluable and safe Medicine—which he will sell much under the price charged in England—either by the dozen of quart bottles or the single bottle.

Quebec, 22<sup>d</sup> May, 1799.

J. GRAY.

To LET and Possession given immediately.

A Large Commodious House with a Good Garden, pleasantly situated near Dorchester Bridge, (on the Farm of the late Revd. George Henry) the Tenant can also be supplied with pasturage if required.—Please apply to DAVID LYND, Esq.

Quebec, 13<sup>th</sup> March, 1799.

District of QUEBEC. BY virtue of a writ of execution issued out of his Majesty's Court of King's Bench, of civil jurisdiction in and for the said District, at the suit of Catherine Couillard Desfillets, widow of the second marriage of the late Doctor Frederic Oliva, as well in her own name as common in goods with the said Oliva deceased, as in her quality of Tutor of the Minor Children the offspring of her said second marriage; against the goods and chattels, lands and tenements of Marie Magdaleine Gaudin de la Poterie widow of the late William Ennis, as common in goods with said Ennis, and against Jacques Fricchette Curator of the vacant succession of the said William Ennis to me directed; I have seized and taken in execution a lot or emplacement situate in the Upper Town of Quebec, in St. Joseph street, of twenty eight feet and six inches in front, on the line of the said street, by thirty six feet in depth, terminating at the land of Mr. Augustin Lemoine; joining on the north east side to William Morrison, representing Jacques Pampalon and Jean Huppé La Croix, and on the south west side to Mr. Turgeon the Son, representing Antoine Parent and Charles Normand; with an old wall and small buildings thereon erected: Now I do hereby give notice that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Court House in the City of Quebec, on Thursday the twenty sixth day of September next, at ten o'clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known by

JA. SHEPHERD, Sheriff.

All those who have any pretensions on the premises above described, either by mortgage, or other right or incumbrance, are hereby required to give notice thereof, to the said Sheriff, at his office, in Quebec, according to law.

Quebec, 23<sup>d</sup> May, 1799.

MONTREAL. BY virtue of a writ of execution issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District, at the suit of Gabriel Franchere, against the lands and tenements of Robert Sym, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Robert Sym, a lot of ground or emplacement, situate in Hospital street, in the City of Montreal, of an irregular form, containing ninety six feet in front, on the level of the said street, by ninety five feet on one line and sixty seven feet on the other line in depth, bounded in the front, to the south east by the said street, on one side to the north east by Maurice Blondeau, Esquire, and the heirs or representatives of the late Gabriel Cotté, on the other side to the south west by the Widow Edge, and in the rear to the north west by Peter Lukin, Vincent Bougret dit Dufort and the said Widow Edge, with a stone house and other buildings thereon erected: Now I do hereby give notice that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at my office in the City of Montreal, on Wednesday the twenty fifth day of September next, at eleven of the clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof, to the said Sheriff, at his office in the City of Montreal, according to law.—Montreal, 16<sup>th</sup> May, 1799.

FOR MARTINICO,

THE Snow Caldwell, has good accommodations for passengers, will sail on or before the 1<sup>st</sup> June next. For passage apply to the Master on board or to

MARTIN CHINIC.

Quebec, 15<sup>th</sup> May, 1799.



AU PUBLIC.

LE Souffigné ayant ouvert un magasin de détail au N<sup>o</sup>. 5 Rue St. Pierre, à la Basse ville, maison voisine de Madame Watt, prend ce moyen de sollicitier l'appui et la protection de ses amis et du public. Il a pour le présent un petit assortiment de marchandises seches et d'épiceries, qu'il se propose de vendre aux prix les plus raisonnables, ayant acheté la plupart de ces effets à l'encan.—Et il attend, par la flotte de Londres et de Bristol, un assortiment général et étendu de toiles et draperies, de clincaillerie, taillanderie, épiceries, hardes de matelot pour les gens de mer, et une variété d'autres articles.—Il a aussi à vendre pour le présent du Rum, de la Melasse, de la cassonade, du riz et une quantité de fleur, d'avoine et de biscuit de bord. Le tout sera vendu aux prix les plus modiques pour argent comptant ou à court crédit; et le souffigné se flatte de pouvoir, par son attention, se recommander à la faveur d'un public généreux.

Quebec, 21 Mai, 1799.

JEAN MASSE.

LE Souffigné a à vendre, à sa maison à la Basse-ville—Du vin de Bourdeaux en barriques et à la douzaine, de la meilleure qualité; du vin de Frontinac, de l'eau-de-vie de France; du Bled, de la farine, du biscuit et des pois; le tout de la meilleure espece, dont il disposera à des prix modiques, pour argent comptant seulement.

Quebec, 23 Mai, 1799.

PIERRE BREHAUT.

HUILE de CASTOR

GARRANTIE BONNE.

LE Souffigné a entre ses mains le restant d'un envoi de cette medecine inestimable et assurée, qu'il vendra bien audeffous du prix coutant en Angleterre, soit par douzaine de bouteilles de pinte ou simplement par bouteille.

Quebec, 22 Mai, 1799.

J. GRAY.

A louer immédiatement.

LES étages d'en haut de la maison N<sup>o</sup> 12 vis-à-vis la place du marché de la Basse ville, contenant une variété d'appartements très propres et commodes, avec des voutes spacieuses et excellentes—s'adresser à CHARLES PINQUET, sur les lieux.

Quebec, 20 Fevrier, 1799.

DISTRICT de QUEBEC. EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour du Banc du Roi pour le dit District, à la poursuite de Catherine Couillard Desfillet, veuve en secondes noces de Frederick Oliva ci-devant Medecin de la ville de Quebec, tant en son nom comme commune en bien avec le dit feu Oliva, que comme Tutrice de ses enfants mineurs, issus de son second mariage, contre les biens immeubles de Marie Magdeleine Guadin de la Poterie veuve de feu William Ennis, comme commune en biens avec le dit feu Ennis; et contre Jacques Fricchet curateur à la succession vacante du dit feu William Ennis, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, un emplacement situé en la haute ville de Quebec, rue St. Joseph, de vingt huit pieds six pouces de front sur la dite rue, sur trente six pieds de profondeur, aboutissant au terrain du Sieur Augustin Lemire et joignant du côté Nord-est au Sieur William Morrison, représentant Jacques Pampalon et Jean Huppé La Croix, et du côté Sud-ouest au Sieur Turgeon fils représentant Antoine Parent et Charles Normand, avec une masure et petits bâtiments dessus construits: Or je donne avis par le présent, que les dites premisses seront vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur, à la Chambre d'Audience, dans la Cité de Quebec, Jeudi le vingt sixieme jour de Septembre prochain, à deux heures après midi, auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées par

JAs. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les premisses ci-dessus désignés soit par hypothèque, ou autre droit ou servitude, font par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff à son bureau à Quebec, suivant la loi,

Quebec, 23 Mai, 1799.

MONTREAL. EN vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour du SAVOIR. Roi de sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite de Gabriel Franchere, contre les terres et possessions de Robert Sym, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit Robert Sym, un terrain ou emplacement situé dans la Rue de l'Hôpital, dans la Cité de Montréal, de forme irréguliere, contenant quatre vingt seize pieds de front sur le niveau de la dite rue, sur quatre-vingt quinze pieds de profondeur sur une ligne et soixante sept pieds sur l'autre, borné devant au Sud-est par la dite rue, d'un côté au Nord-est par Maurice Blondeau, Ecuier, et les Heritiers ou représentants de feu Gabriel Cotté, de l'autre côté au Sud-ouest par la veuve Edge, et derrière au Nord-ouest par Pierre Lukin, Vincent Bougret dit Dufort et la dite veuve Edge, avec une maison de pierres et autres bâtiments dessus construits: Or je donne avis par le présent que les dites premisses seront vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur, à mon bureau dans la cité de Montréal, Mercredi le vingt cinquième jour de Septembre prochain, à onze heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées:

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les premisses ci dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, font par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau dans la cité de Montréal, suivant la Loi.—Montréal, 16<sup>th</sup> Mai, 1799.

LE Souffigné, comme Exécuteur du Testament de feu Dame Magdeleine Coulon de Villiers veuve de Joseph Damour, Ecuier, Sieur de Plaine, dernièrement décédé à l'Hopital Général près de Québec, prie tous ceux qui ont quelques prétentions légales sur la succession de la dite Dame, de les produire au dit Exécuteur Testamentaire ou à Mr. Jh. Planté Notaire à Québec, d'ici au premier de Juin prochain. Et pour éviter le désagrément de poursuites, ceux qui doivent à la dite succession sont aussi requis de payer dans le même délai soit au dit Exécuteur Testamentaire ou au dit Mr. Planté Notaire qui est dument autorisé à cet effet.

RENAULD, Curé de Beauport, Ex. Test.

Quebec, 7 Mars, 1799.



The Year's Subscription to the Quebec Gazette ended this day. The Subscriptions will be received by

MR. F. SARRAULT, Montreal.  
MR. LOUIS AIME' Berthier.  
MR. SAMUEL SILLS, Three Rivers, or at  
The PRINTING OFFICE, Quebec.

After the 15th July next, the Gazette will be no longer forwarded to the Subscribers who will not then have paid up to the present time; & their accounts will be delivered into the hands of an Attorney, to be recovered according to Law.

Those who are indebted to the Printer, for Advertisements or otherwise, are desired to pay as above; in future, Advertisements will not be inserted in the Gazette without being paid in advance, or a person be appointed in Quebec, who will be responsible for the payment, immediately after the last publication. Unpaid Provincial letters, addressed to the Printer, will not be taken up at the Post Office.—PRINTING OFFICE, Quebec, 1st May, 1799.



TO THE CURIOUS.  
A MALE CAMEL,

FROM THE DESERTS OF ARABIA;

To be seen at Mr. Boisvers', near the New-Printing Office, Garden Street, from Eight in the Morning till Nine in the Evening.

THIS Surprising Animal is most deserving the attention of the curious, being the greatest Natural Curiosity ever exhibited to the Public on this continent. He is 21 hands high, his neck 4 feet long, has 4 joints in his hind legs, will travel 12 or 14 days without drink, and carry 1500 weight. Is 15 feet long, remarkably harmless and docile, will lie down and rise at command. Weight 1700lb.

Admittance a Quarter of a Dollar.

JUST ARRIVED,

And For Sale by the Subscriber,

FROM 60 to 80 Puncheons of Molasses of a prime quality, and a few Kegs of old Cogniac Brandy, that he will dispose of on moderate terms for Cash only.

Quebec, 8 May, 1799.

JAMES TOD.

WHEREAS the Subscriber by deed passed at Montreal the tenth of March, 1797, before Mr. Chaboillez and his Colleague, Notaries, hath purchased of the Hon. James Walker, a lot of Ground situate in the city of Montreal, of ninety-six feet in front by one hundred and eighty feet in depth, with a stone dwelling house and other buildings thereon erected, bounded in front by Notre-Dame street, behind by the Widow Pruitt, on one side by a lot of ground and house belonging to government, and on the other side by St. Charles Street.—Notice is hereby given to all persons who have any claims on the said described premises by mortgages or other rights or incumbrances; to signify the same to the said subscriber at his House at Montreal before the 1st day of June next, after which period he will pay to the vendor the balance remaining due of the purchase money, and avail himself this Advertisement against all persons who may neglect to signify their pretensions.

Montreal, 25th April, 1799.

FRANCIS BADGLEY.

ADVERTISEMENT.

THOSE who were indebted to Mr. Louis Langlois Germain, Merchant at Quebec, the 23d May of last year, the day of his death, and who have neglected or put off payment according to the Advertisement of the 4th June last then inserted in this Gazette; are hereby desired, for the last time, to pay on or before the 1st June next, to Messrs Lymburner and Jean Antoine Panet, Testamentary Executors, or to one of them.—And those who have obtained credit at the different shops in town belonging to the succession of the said Louis Langlois Germain since his decease, are likewise required to pay immediately, to Mr. Simon Germain and Catherine Germain, children of the late Mr. Germain, at their customary dwelling in the Upper Town of Quebec, No 5, Fabrique Street, where they continue to keep the shop of the said succession and hope for a continuance of their customer's favor: as their brother Mr. Augustin Germain, who heretofore conducted the said shop has henceforth nothing to transact concerning the mass of the said succession, he having opened a shop for himself, and from this day transacts business only for himself and in his own private name.

Quebec, 6th May, 1799.

J. A. PANET, one of the said Executors,  
the other being at present at Montreal.

TO BE LET.

THE UPPER STORY of that large and commodious House No. 70 St. Paul's Street, with part of a Vault Fire Proof, and the use of Two Stables, possession to be given immediately; and for particulars enquire of Messrs. Burns & Woolsey at Quebec, or to the Subscriber at Montreal.

Montreal, 2d May 1799.

JOS. PROVAN.



TO BE SOLD,

COLONEL Lemaistre's House, Garden, Stabling and other buildings, near Hope Gate; also his House and grass Farm at Beauport,—For particulars apply to him.

Quebec, 10th April, 1799.

La Souscription annuelle à la Gazette de Québec finit aujourd'hui. Les Souscriptions seront reçues par

MR. F. SARRAULT, Montréal.  
MR. LOUIS AIME', Berthier.  
MR. SAMUEL SILLS, aux Trois Rivières, ou à  
L'IMPRIMERIE à Québec.

Après le premier de Juillet prochain, la Gazette ne sera plus envoyée à ceux qui n'auront pas alors payé jusqu'au tems présent; et leurs comptes seront remis entre les mains d'un Avocat, pour en faire le recouvrement suivant la Loi.

Ceux qui doivent à l'Imprimeur pour des avertissements ou autres objets, sont priés de payer comme ci-dessus. Les avertissements ne seront plus insérés dans la Gazette à l'avenir, à moins qu'ils ne soient payés d'avance, ou qu'une personne ne soit préposée à Québec pour répondre du paiement, aussitôt après la dernière publication. L'Imprimeur, ne recevra aucune lettre à son adresse, de quelque partie de la Province, qui ne sera point affranchie.

AUX CURIEUX.

UN CHAMEAU MALE,

SORTI DES DESERTS DE L'ARABIE.

Sera visible chez Mr. Boisvers, près la Nouvelle Imprimerie, Rue des Jardins, depuis huit heures du matin, jusqu'à neuf heures du soir.

CE merveilleux Animal est digne de fixer les regards des curieux, et est l'objet le plus extraordinaire en Curiosité Naturelle qui aye jamais paru aux yeux du Public sur ce Continent. Il est haut de 21 palmes, a le cou de 4 pieds de long et quatre jointures à ses pieds de derrière: il peut marcher pendant 12 ou 14 jours sans boire, en portant 1500 livres pesant. Il a 15 pieds de long, est d'une docilité extrême et n'a aucune partie offensive; il se lève et se couche à la voix. Il pèse 1700 livres.

Le prix sera de Trente Sols.

RECEMMENT ARRIVÉ

Et à Venare par le Souffigné.

ENVIRON 60 à 80 tonnes de Mielasse de la première qualité, et quelques barrils de vieille eau-de-vie de France, dont il disposera à des prix modiques pour argent comptant seulement.

Quebec, 8e Mai, 1799.

JAS. TOD.

ATTENDU que le souffigné par contrat passé à Montréal, le dixième de Mars 1797, devant Me. Chaboillez et son collègue, Notaires, a acquis de l'Honorable James Walker, un terrain situé dans la Cité de Montréal, de quatrevingt seize pieds de front, sur cent quatrevingt pieds de profondeur, avec une maison de pierre et autres bâtiments dessus construits, borné devant par la rue Notre-Dame, derrière par la veuve Pruitt, d'un côté par un terrain et maison appartenant au Gouvernement, et de l'autre côté par la rue St. Charles: AVIS est par la présent donné à tous ceux qui ont quelques prétentions sur les premières et dessus désignées, soit par hypothèques, ou autres droits ou servitudes, de les faire connoître au dit souffigné, à la maison à Montréal, d'ici au premier jour de Juin prochain, passé lequel tems, il payera au vendeur la balance qui reste due sur son acquisition, et le prévaudra de cet Avertissement contre toutes personnes qui pourront négliger de faire connoître leurs prétentions.

Montreal, 25e Avril, 1799.

FRANCIS BADGLEY.

AVERTISSEMENT.

LES Debiturs qui devoient à feu Monsieur LOUIS LANGLOIS GERMAIN, Marchand à Québec, le 23 Mai de l'année dernière, jour de son décès, et qui ont négligé ou retardé, de s'acquitter selon l'avertissement de 4 Juin dernier, inséré dans cette Gazette, sont requis encore pour la dernière fois de payer le 1er Juin prochain, à Messieurs Mathieu Lymburner et Jean Antoine Panet, Exécuteurs Testamentaires, ou à l'un d'eux. Et ceux qui ont obtenu credit aux divers magasins de la succession du dit feu Sieur Louis Langlois Germain en cette ville, depuis son décès, sont aussi requis de payer promptement à Mr. Simon Germain et Demoiselle Catherine Germain, enfants du dit feu Sieur Germain, en leur demeure ordinaire en la haute ville de Québec Rue de la Fabrique N° 5, où ils continuent le magasin de la dite succession et invitent les pratiques de continuer à venir acheter; attendu que Mr. Augustin Germain leur frere qui a conduit ci-devant le dit magasin n'a plus rien à gérer concernant la masse de la dite succession, et qu'il ouvre un magasin et fait de ce jour ses affaires en son propre et privé nom.

J. A. PANET, l'un des  
dits Exécuteurs Testamentaires, l'autre étant présentement à Montréal.  
Quebec, 6 Mai, 1799.

AVENDRE par le Souffigné, à la Manufacture près des Cazernes de l'Artillerie; ou à la maison No. 18 Rue la Montagne, de la Chandelle au Moule ou à la bague, en gros ou en détail, pour argent comptant seulement:—aussi du Savon brun et jaune.

N. B. SAVON SUPERFIN, propre pour la Barbe, et pour laver la peau, les Toiles fines, la Mouffeline, les Baptistes, Dentelles, &c.

Quebec, 23e Mai, 1797.

AVENDRE.

LA Maison du Colonel LEMAISTRE avec le jardin, étable et autres bâtiments, près de la porte Hope; aussi sa maison de campagne, avec la terre, située à Beauport. Pour plus amples informations s'adresser à lui-même,—Quebec, 10e Avril, 1799.

